



REGLES DU IRISH COB
STUDBOOK DU HORSE SPORT
IRELAND (HSI)
Studbook mère de l'Irish Cob



Ce document définit les règles pour le studbook de l'Irish Cob, qui est géré temporairement par Horse Sport Ireland, comme décidé par le *Department of Agriculture, Fisheries, Food and the Marine*. Ces règles prennent effet le 12 Mars 2014.

1. Objectif du Studbook de l'Irish Cob.

Protéger, préserver et améliorer la race Irish Cob dans sa forme et son type traditionnels par les moyens suivants :

- Inspecter les animaux dans le but de les faire entrer dans la Supplementary Section du studbook.
- Inspecter les étalons inscrits dans les Main et Supplementary Sections du studbook dans le but d'approuver les étalons capables d'intégrer le programme d'élevage sélectif.
- Inspecter les juments inscrites dans les Main et Supplementary Sections du studbook dans le but d'approuver les juments capables d'intégrer le programme d'élevage sélectif.

2. Objectifs d'élevage

Préserver et protéger la race Irish Cob dans sa forme et son type traditionnels, comme un compact, puissant mais agile cheval de travail (à sang froid). L'Irish Cob est classé comme étant un cheval de travail lourd (par opposition avec le cheval d'attelage, qui peut être avec peu de fanons et à sang chaud).

L'Irish Cob est classé comme étant un cheval d'e travail lourd, afin d'assurer que la race ne devienne jamais fine d'ossature, ce qui aurait aussi comme conséquence de perdre l'une des caractéristiques bien connue de la race, les fanons.

Bien qu'il soit décrit comme cheval de type « trait », les associations d'élevage s'assureront que la race Irish Cob reste un animal pluridisciplinaire en conservant le caractère docile attribué aux races à sang froid, tout en maintenant les capacités vives et polyvalentes de la race, qui sont idéalement adaptées à de nombreuses disciplines équestres.

3. Les caractéristiques de la race : Le standard de l'Irish Cob

APPARENCE GENERALE – L'Irish cob est compact et puissant, avec un large développement en muscles et en os, mais avec la capacité de se conduire comme un bon animal polyvalent. Certains Irish Cobs sont plus trapus que d'autres. L'Irish Cob est bien équilibré et proportionné, se tenant droit et d'une apparence imposante.

LIGNE DU DESSUS – La tête, qui doit être dressée fièrement, doit être portée par une encolure puissante et rouée, bien attachée.

L'encolure doit sembler être prolongée par un bon garrot et finir au début du dos (cette caractéristique devant être particulièrement remarquable chez les étalons).

Le dos, qui doit être court et droit, doit s'incliner doucement vers une croupe bien musclée (l'épine dorsale ou les os de la hanche ne doivent pas être apparents).

La croupe, haute et généreuse doit avoir les deux muscles bien définis, le sommet de l'arrière-main étant exceptionnellement bien musclé, large et ample.

L'angle de la colonne vertébrale depuis la croupe vers la queue doit s'incliner doucement vers le bas sans être exagéré, ce qui permet d'avoir une queue haute et bien attachée, et contribue à une arrière-main bien arrondie.

L'OSSATURE – Les Irish Cobs sont de poids moyen à lourd (des libertés quant à la taille des os peuvent être prises pour les juments et les hongres seulement).

EN MOUVEMENT – les Irish Cobs avec leur allure unique, leurs crins et fanons abondants, ainsi que le large éventail de couleurs possibles, offrent une présentation belle et variée, sous leur meilleur jour, particulièrement lorsqu'ils sont en mouvement.

TEMPERAMENT – L'Irish Cob doit être de nature docile et volontaire, avec un comportement amical envers les humains et les autres espèces animales. La démonstration d'un comportement agressif et dangereux comme mettre les oreilles en arrière, botter, mordre, ruer, ou n'être pas sous le contrôle du meneur doivent amener à l'expulsion de l'inspection à Titre Initial ou du concours.

TAILLE – inférieure à 170cm.

TETE – la tête doit être droite, belle et proportionnée avec le reste du corps. Le front doit être large et le nez, la mâchoire et les joues doivent être généreux.

BOUCHE – doit avoir une dentition correcte.

YEUX – doivent être assez grands, ouverts et bien espacés.

OREILLES – doivent être bien dessinées et bien placées.

ENCOLURE – doit être compacte mais pas trop courte, et doit être généreusement musclée, de même que le chignon (l'encolure et le chignon des étalons doivent être particulièrement bien musclés).

EPAULES – doivent être amples, puissantes et obliques.

GARROT – doit être moyennement saillant, et effacé dans les masses musculaires.

POITRAIL – doit être puissant, bien musclé, et ni trop large ni trop étroit.

DOS – doit être court, droit, bien couvert de muscles et de chair et monter en pente douce vers la croupe.

ARRIERE-MAIN et MEMBRES POSTERIEURS - L'arrière-main doit être généreusement développée, avec des formes arrondies, larges et puissantes avec une croupe haute et bien musclée. La cuisse doit également être bien développée, suffisamment longue et proportionnée aux jarrets droits et puissants. Les postérieurs doivent être bien musclés et d'ossature large.

CORPS – doit être court et compact avec des côtes arrondies et bien tendues.

ANTERIEURS – Les avant-bras doivent être puissants, de bonne longueur, musclés et d'ossature large.

GENOUX ET JARRETS – doivent être bien développés et de bonne dimension, tout en étant proportionnés avec le reste du cheval.

ARTICULATIONS DU BOULET – doivent égaler les autres articulations en puissance, taille et conformation.

PATURONS – doivent être suffisamment osseux et pas trop long (les paturons droits ou trop ouverts sont un défaut).

SABOTS - doivent être bien formés, nets et suffisamment larges pour supporter la charpente du cheval sans effort.

FANONS – les fanons sont une caractéristique typique et décorative de la race Irish Cob. Ils sont particulièrement abondants chez les Irish Cobs les plus lourds. Cependant, la quantité de fanons peut varier considérablement, surtout chez les Irish Cobs de masse moyenne. Les fanons doivent au minimum partir de l'arrière des genoux et des jarrets, pour assurer une couverture épaisse sur les talons. Les fanons doivent aussi couvrir le devant du sabot, en partant au moins de la couronne.

QUEUE ET CRINIÈRE – La queue et la crinière doivent être abondantes et capables de pousser jusqu'à une longueur considérable.

MOUVEMENT – le mouvement doit paraître sain et libre de défauts héréditaires flagrants.

ROBE – Les couleurs suivantes sont les plus typiques

- Toutes les couleurs unies incluant le noir, le bai, le brun, l'alezan, le palomino, le gris et le rouan.
- Toutes les couleurs unies incluant le noir, le bai, le brun, l'alezan, le palomino, le gris et le rouan, avec des marques blanches sur le corps.

Les marques blanches sont déterminées par leur pourcentage, en excluant la tête, les jambes et le dessous du ventre.

Les Irish Cobs qui ont des marques blanches sur le corps sont décrits comme PIE.

Les Irish Cobs qui ont des marques blanches sous le ventre sont décrits comme SPLASHED ou BLAGDON.

[4. Divisions du Stud Book et conditions d'entrée dans le Stud Book.](#)

Le Stud Book est composé d'une « Main Section » (Section principale) et d'une « Supplementary Section » (Section supplémentaire).

DIVISIONS DU STUD BOOK

Section Principale

Classe Principale des Etalons Elites

Les mâles qui ont été enregistrés dans la Section Principale, puis qui ont été approuvés pour intégrer le Selective Breeding Programme.

Classe Principale des Juments Elites

Les femelles qui ont été enregistrées dans la section principale, puis qui ont été approuvées pour intégrer le Selective Breeding Programme.

Registre de base principal

Classe 1A

Les mâles et femelles dont le père est inscrit dans la Classe Principale des Etalons Elites, ou dans la Classe Supplémentaire des Etalons Elites, et dont la mère est inscrite dans la Classe Principale des Juments Elites.

Classe 1B

Les mâles et femelles dont le père est inscrit dans la Classe Principale des Etalons Elites, ou dans la Classe Supplémentaire des Etalons Elites, et dont la mère est inscrite dans le Registre de base principal, ou dans le Registre de base supplémentaire.

Classe 2A

Les mâles et femelles dont le père est inscrit dans le Registre de base principal, ou dans le Registre de base supplémentaire, et dont la mère est inscrite dans la Classe Principale des Juments Elites.

Classe 2B

Les mâles et femelles dont le père est inscrit dans le Registre de base principal, ou dans le Registre de base

supplémentaire, et dont la mère est inscrite dans le Registre de base principal, ou dans le Registre de base supplémentaire.

Cross Breeding Program (Facteurs d'irish cob)

Les mâles et les femelles des races mentionnées ci-après qui ont été sélectionnées pour participer au programme de croisement.

Section supplémentaire

Classe Supplémentaire des Etalons Elites

Les étalons qui ont été inscrits dans le Registre de base supplémentaire et qui ont été approuvés pour le Selective Breeding Programme.

Registre de base supplémentaire

Les mâles, les femelles et les hongres qui ne remplissent pas les conditions pour entrer dans la Section Principale, mais qui ont été jugés conformes au Standard de la Race Irish Cob.

CONDITIONS POUR INTEGRER LE STUD-BOOK

Section Principale :

Pour être qualifié à l'entrée dans la Section Principale du Stud-Book, un animal doit :

- Avoir ses deux parents dans la Section Principale

Les races suivantes sont autorisées à participer au programme de croisement (Etre Facteur d'Irish Cob) :

Mâles et femelles : l'Irish Cob Part Bred, l'Irish Cob Crossbred, l'Irish Piebald et Skewbald, le Skewbald et Piebald, l'Irish Sport Horse, le Gypsy Cob, le Coloured Horse, le Tinker. Ces races doivent avoir été jugées conformes au Standard de la Race Irish Cob. La procédure d'inspection sera la même que pour tous les animaux cherchant à être inscrits dans la Section Supplémentaire.

Femelles sélectionnées uniquement : le Shire, le Clydesdale et le Welsh Cob. Ces juments doivent toiser moins de 170 cm, être jugées étroitement conformes au Standard de la Race Irish Cob, et être bénéfiques au programme de sélection et d'amélioration de la race Irish Cob.

NB : tous les animaux enregistrés dans le programme de croisement doivent être inscrits dans le Registre de Base principal. Le Stud Book se réserve le droit d'ajouter des races dans le programme de croisement.

- Ou avoir ses deux parents dans la Section Supplémentaire
- Etre identifié sous la mère en accord avec les règles du Stud-Book.

La progéniture avec deux parents dans la Section Supplémentaire ou un parent dans la Section Supplémentaire et un parent dans la Section Principale sont éligibles à l'entrée dans la Section Principale.

Section Supplémentaire :

Pour être qualifié à l'entrée dans la Section Supplémentaire, un animal doit :

- Etre identifié en accord avec les règles du Stud Book
- Avoir été jugé conforme au standard de la race lors d'une inspection par le Irish Cob Stud-Book.
- Avoir un score minimum de 3 points pour le 1. Type de la Race. La performance minimale n'est pas basée sur les capacités ou le dressage, mais sur le fait que le ou les inspecteurs du Stud Book de l'Irish Cob attestent que l'animal a suffisamment de type dans la race Irish Cob pour ressembler à un Irish Cob.

Obtention du statut d'Etalon Elite

Les mâles inscrits dans le Registre de base principal ou dans le Registre de base supplémentaire et ayant atteint l'âge

de 2 ans sont éligibles pour une inspection dans le but d'obtenir une « pleine » approbation à la reproduction, et d'être inscrits dans la Classe Principale des Etalons Elites, ou dans la Classe Supplémentaire des Etalons Elites. Les mâles qui échouent lors de l'inspection restent dans le Registre de base principal ou dans le Registre de base supplémentaire, mais sont toujours éligibles pour l'obtention du statut d'étalon élite. Afin d'obtenir le statut d'étalon élite, les étalons doivent a) réussir l'inspection d'au moins deux juges du Stud-Book de l'Irish Cob et b) réussir un examen fait par un vétérinaire qualifié.

Obtention du statut de Jument Elite

Les femelles inscrites dans le Registre de base principal et ayant atteint l'âge de 2 ans sont éligibles pour une inspection dans le but d'obtenir une « pleine » approbation à la reproduction, et d'être inscrits dans la Classe Principale des Juments Elites. Les femelles qui échouent lors de l'inspection restent dans le Registre de base principal, mais sont toujours éligibles pour l'obtention du statut de juments élite. Afin d'obtenir le statut de jument élite, les juments doivent réussir l'inspection d'au moins deux juges du Stud-Book de l'Irish Cob.

5. Enregistrement du pedigree

La confirmation de parenté par analyse ADN faite par le laboratoire approuvé (Weatherbys Ireland) est nécessaire pour que les animaux puissent avoir des passeports Irish Cob avec enregistrement du pedigree.

HSI se réserve le droit de tester à tout moment l'ADN de tout animal entré/classé dans le Stud Book, ou tout animal pour lequel une demande a été faite pour l'entrée ou le classement dans le Stud Book.

6. Identification des Irish Cobs intégrés dans le Stud Book

- Un vétérinaire qualifié doit compléter, signer, tamponner et dater la fiche d'identification. Le signalement graphique du cheval et sa description littérale de la fiche d'identification doivent être complétés par le vétérinaire.
- Les documents d'identité doivent être délivrés pour tous les équidés entrés dans le Stud-Book.
- Un numéro unique et à vie (Unique Equine Life Number) doit être créé pour chaque équidé entré dans le Stud-Book. Pour plus d'informations sur l'UELN, voir www.ueln.net
- Les animaux doivent avoir un nom. Il ne peut pas y avoir plusieurs fois le même nom enregistré dans le Stud Book. Les éleveurs peuvent rendre le nom d'un animal unique en rajoutant leur propre préfixe ou affixe au nom de l'animal inscrits au Stud Book, tant que les dits préfixes ou affixes ne sont pas déjà utilisés au Stud Book de l'Irish Cob ou au Registre Central des Préfixes par un autre éleveur.
- Les noms peuvent être changés sur demande auprès du HSI.
- Une puce électronique est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2009. Lorsqu'un transpondeur a été posé sur un animal, le numéro du transpondeur doit être noté sur le document d'identification. Tous les équidés enregistrés dans le Stud-Book de l'Irish Cob doivent avoir un transpondeur délivré par un Organisme délivreur de passeport approuvé par le Département of Agriculture, Food and the Marine .

7. Lignées inscrites dans un ou plusieurs autres stud books, si nécessaire.

Les Irish Cobs inscrits dans un Stud-Book de l'Irish Cob reconnu comme un Stud-Book fille par le Ministère dont ils dépendent peuvent entrer dans la classe du Stud-Book dont il remplit les caractéristiques.

8. Traitement non-discriminatoire des éleveurs

Les organisations/associations ne doivent pas exercer de discrimination envers les éleveurs. Les animaux doivent pouvoir entrer dans le Stud-Book de l'Irish Cob tant qu'ils répondent aux critères déterminés lors de la Décision de Commission 96/78/EC.

9. Demandes d'enregistrement

La Section Principale

Procédure de demande d'enregistrement dans la Section Principale

- ✚ Le candidat demandant l'enregistrement dans la section principale doit contacter le Horse Sport Ireland (HSI).
- ✚ HSI fournira au demandeur a) la fiche d'identification b) une déclaration de naissance et c) un kit ADN.
- ✚ Un vétérinaire qualifié devra compléter la fiche d'identification et prendre un échantillon ADN.
- ✚ Le demandeur doit envoyer les éléments suivants complétés à HSI : la fiche d'identification, le certificat de saillie ou une déclaration de naissance (si nécessaire), le test ADN et le paiement.

La section Supplémentaire

Procédure de demande d'enregistrement dans la Section Supplémentaire

- ✚ Le candidat demandant l'enregistrement dans la section supplémentaire doit contacter le Horse Sport Ireland (HSI).
- ✚ HSI fournira au demandeur a) la fiche d'identification b) une déclaration de naissance et c) un kit ADN.
- ✚ Un vétérinaire qualifié devra compléter la fiche d'identification et prendre un échantillon ADN.
- ✚ Quand l'identification est complétée, l'ADN prélevé, le certificat de saillie ou la déclaration de naissance fournit si possible, et le prix acquitté, l'animal peut être présenté à une inspection du Irish Cob Stud-Book.
- ✚ Les Inspecteurs du Irish Cob Stud-Book jugeront si l'animal est conforme au standard de la race Irish Cob. Les animaux obtenant la note de 3 minimum au 1. Type dans la race sont éligibles pour entrer dans la section supplémentaire.

10. Inspection d'approbation de la mention ELITE

Inspections d'approbation pour les étalons et les juments élites

Deux inspections d'approbation pour les étalons et les juments Elite au minimum seront organisées chaque année à divers endroits.

En même temps que ces inspections d'approbation Elite, il y aura la possibilité d'inspection pour les mâles, les femelles et les hongres en vue à l'entrée dans la Section Supplémentaire.

Les éleveurs/propriétaires qui ont un minimum de 10 chevaux à inspecter peuvent demander au HSI une inspection sur place à la condition d'avoir les installations requises. Dans le cas où leur requête est acceptée, le HSI mandatera un/des inspecteur(s), un vétérinaire et un(e)secrétaire afin de faciliter l'inspection.

Les mâles enregistrés dans les sections principale et supplémentaire qui ont atteint l'âge de 2 ans sont éligibles pour l'inspection d'approbation étalon du irish cob stud-book.

Les femelles enregistrées dans les sections principale qui ont atteint l'âge de 2 ans sont éligibles pour l'inspection d'approbation du irish cob stud-book.

Procédure d'inspection d'approbation d'étalon élite

Deux inspecteurs (dont au moins un grade 1) ou plus doivent être présent pour l'inspection de tous les mâles Irish Cob désirant intégrer les classes principale ou supplémentaire des étalons élite. Les étalons élites doivent également être inspectés par un vétérinaire.

Première étape de l'inspection :

- Les étalons sont évalués sur leur conformation et mouvement en main au pas et au trot. Les inspecteurs enregistreront les notes données aux mâles inspectés sur la Feuille d'Inspection d'Étalon.

- Les mâles dont les notes minimales exigées sont atteintes seront présentés au vétérinaire pour avoir l'étape deux de l'inspection réalisée.

Deuxième étape de l'inspection :

Les étalons qui ont passés la première étape doivent avoir un examen vétérinaire.

Quand l'étalon réussi l'examen vétérinaire, le vétérinaire doit signer le formulaire d'inspection vétérinaire étalon, précisant que l'étalon est apte physiquement à être utilisé en tant qu'étalon élite.

Note : Des échantillons ADN seront prélevés sur tous les chevaux inspectés le jour de l'inspection. HSI se réserve le droit de mettre fin à n'importe quelle inspection pour des raisons sanitaires ou de sécurité.

Si les conditions d'inspection ne sont pas satisfaites, un cheval peut être disqualifié de l'inspection ou de la classification.

Mise à jour du document d'identité.

Quand les mâles atteignent le statut de la classe Elite, HSI met à jour leur passeport en vérifiant qu'ils sont rentrés dans la bonne nouvelle classe Elite du stud-book :

« Main Section Elite Class stallion » sera remplacé par les mots « Main Elite Stallion Class » et les « Supplementary Section Elite Class stallion » sera remplacé par les mots « Supplementary Elite Stallion Class ».

Procédure d'inspection d'approbation de jument élite

Au moins deux inspecteurs doivent être présent pour l'inspection de tous les juments Irish Cob désirant intégrer la classe principale des juments élite. Il doit aussi y avoir au moins un juge de Grade 1.

Procédure d'inspection

- Les juments sont évaluées sur leur conformation et mouvement en main au pas et au trot. Les inspecteurs enregistreront les notes données aux juments inspectées sur la Feuille d'Inspection jument.
- Les juments doivent obtenir le nombre de points minimum requis pour atteindre la Classe des juments élites.

Note : Des échantillons ADN seront prélevés sur tous les chevaux inspectés le jour de l'inspection. HSI se réserve le droit de mettre fin à n'importe quelle inspection pour des raisons sanitaires ou de sécurité.

Si les conditions d'inspection ne sont pas satisfaites, un cheval peut être disqualifié de l'inspection ou de la classification.

Mise à jour du document d'identité.

Quand les juments atteignent le statut de la classe Elite, HSI met à jour leur passeport en vérifiant qu'elles soient rentrés dans la classe Elite de la section principale du stud-book.

« Main Elite Class mare » sera remplacé par les mots « Main Elite mare Class ».

Procédures de re-présentations/appels des inspections

Les chevaux qui ne satisfont pas aux Exigences D'inspection (conformation et /ou mouvement) : les propriétaires des chevaux qui n'ont pas satisfait aux exigences d'inspection (conformation et/ou mouvement) peuvent représenter leur cheval en inspection sans délai.

Les chevaux qui n'ont pas satisfait l'inspection vétérinaire :

Les propriétaires des chevaux qui ne se remplissent pas les exigences vétérinaires peuvent faire appel. Les conditions de l'appel est comme suit :

. Le propriétaire du cheval doit demander au HSI pour faire examiner de nouveau le cheval dans un délai d'un mois suivant l'examen original ;

. Le propriétaire s'arrangera, à ses propres frais, pour faire examiner l'étalon par l'École de l'Agriculture, Science Alimentaire et Médecine Vétérinaire, University College Vétérinaire de Dublin Hospital, ou par un vétérinaire proposé par HSI ;

. Le nouvel examen sera seulement effectué sur le problème vétérinaire pour lequel l'étalon n'est pas passé à l'inspection.

La décision de l'École d'Agriculture, Science Alimentaire et Médecine Vétérinaire, University College Dublin ou par le vétérinaire nommé par HSI, dans le respect de chaque examen, sera finale.

11. Les Inspecteurs du Irish Cob Studbook (Juges).

Les praticiens vétérinaires agréés :

Tous les praticiens vétérinaires agréés sont acceptés comme inspecteurs dans les fonctions suivantes :

- Identifier un animal selon les règles du stud-book de l'irish cob.
- Examiner les étalons lors des inspections d'approbation étalons du stud-book de l'irish cob.

Juges de Grade 1

Les juges de grade 1 sont utilisés par le stud-book de l'irish cob :

- Pour juger les chevaux sur leur conformation selon le standard de la race, avec la finalité d'intégrer le stud-book de l'irish cob.
- Pour inspecter les mâles et les femelles entrés dans le stud-book, ayant atteint l'âge minimum requis de 2 ans dans le but de les requalifier dans les classes : Main Elite Stallion Class, the Main Elite Mare Class and Supplementary Elite Stallion Class.

Pour prétendre être juge de grade 1, ces inspecteurs doivent avoir suivi une formation par le stud-book de l'irish cob afin de juger un animal sur sa conformation correspondante au standard de la race et doivent être formés par le stud-book pour juger les irish cob sur l'excellence de leur type dans la race et leur bonne conformation. Les juges de grade 1 sont également agréés juges sur les concours de race.

Juges de grade 2

Les juges de grade 2 sont utilisés par le stud-book de l'irish cob pour juger les chevaux sur leur conformation selon le standard de la race, avec la finalité d'intégrer le stud-book de l'irish cob.

Pour prétendre être juge de grade 2, ces inspecteurs doivent avoir suivi une formation par le stud-book de l'irish cob afin de juger un animal sur sa conformation correspondante au standard de la race.

12. Le programme d'élevage sélectif

Le programme d'élevage sélectif comprend tous les chevaux suivants entrés dans le stud-book. Tous les étalons et les juments entrés dans les classes élite du stud-book.

13. Le document d'identification

Le document d'identité à vie (le passeport)

- Le document d'identité (le passeport) est un document d'identification à vie.
- Les passeports édités par le HSI restent la propriété du HSI. En cas de décès d'un animal, le HSI doit en être informé et le passeport renvoyé aux bureaux du HSI.
- Lorsqu'un passeport du Irish Cob Stud-Book est perdu, égaré ou accidentellement détruit, le HSI doit en être informé dès que possible dans l'optique d'obtenir un duplicata.
- La couleur des passeports est la même que ce soit des Irish Cob rentrés dans la Section Principale ou la Section Supplémentaire du Irish Cob Stud-Book.
- Chaque Irish Cob rentré dans le livre Irish Cob, quel que soit le document d'identité émis, se voit attribuer un Numéro Unique de Vie Equin (UELN)

- La Section et la Classe de l'animal rentré dans le Irish Cob Stud-Book doit être clairement identifié sur le certificat d'origines de tous les passeports édités par le HSI dans le respect de tous les animaux rentrés dans le Irish Cob Stud-Book.

14. Mise à jour des Passeports.

Horse Sport Ireland mettra à jour les passeports des juments et étalons éligibles au programme de croisement du Irish Cob Stud-Book. Les propriétaires doivent envoyer le passeport de leur cheval, qui doit contenir le descriptif graphique complété (ou un numéro de puce) et le règlement du montant pour HSI.

Horse Sport Ireland enregistrera alors toutes les informations sur le cheval (pédigré etc..) et renverra le passeport au propriétaire.

15. Les certificats de saillie.

Une liasse de certificats de saillie sera éditée en cas de demande et du paiement du montant établi pour les étalons entrés /classés dans le Irish Cob Stud-Book.

Tous les propriétaires d'étalon doivent faire ce qui suit avec les certificats de saillie :

- . Enregistrer dans le livre des certificats, tous les détails de toutes les saillies des juments enregistrées/classées dans le Irish Cob Stud-Book;
- . Envoyer les certificats du livre des certificats pour toutes les juments saillies par l'étalon avant le 1^{er} octobre de l'année de saillie.
- . Renvoyer le certificat au HSI.
- . Prévenir le HSI en cas de décès de l'étalon.

16. Duplicata de passeports.

Des duplicatas de passeports peuvent être édités en application de l'article 16 de la Commission de régulation (EC No54/2008).

Quand un passeport est perdu, volé ou détruit le propriétaire peut demander un duplicata de passeport. La marche à suivre est la suivante :

- Une déclaration signée du propriétaire enregistré confirmant que le passeport initial est perdu/volé ou détruit.
- Si le propriétaire actuel n'est pas celui enregistré sur le passeport, alors une déclaration du propriétaire enregistré est requise donnant l'accord d'éditer le nouveau passeport au nom du demandeur.
- Payer le prix du passeport
- Si l'animal est pucé, il faut fournir une attestation vétérinaire confirmant le numéro de la puce de l'animal concerné.
- Si l'animal n'est pas pucé, un descriptif graphique doit être réalisé par un vétérinaire et l'animal doit être pucé.
- Si le descriptif graphique ne correspond pas à l'original, une confirmation ADN sera demandée.

Il est à noter qu'une demande de remplacement de passeport pour les chevaux enregistrés qui n'ont pas de puce électronique peut être faite à la demande du HSI.

17. Changement de propriétaire sur le passeport

Lorsqu'un cheval change de propriétaire, le nouveau propriétaire doit retourner le passeport, le paiement et ses coordonnées au HSI. HSI enregistrera les nouvelles coordonnées et renverra le passeport au nouveau propriétaire.

18. Numéro d'identification utilisés dans le Irish Cob Stud-Book

Tous les animaux enregistrés dans le Irish Cob Studbook sont identifiés par un Numéro Unique de Vie Equin (UELN). Cet UELN permet d'identifier le pays et le Studbook dans lequel le cheval est enregistré en premier puis le numéro d'enregistrement dans le Studbook. Tous les numéros d'UELN ont 15 chiffres. Les trois premiers chiffres de l'UELN d'un cheval enregistré au HSI sont 372 qui est le code de l'Irlande, les 3 suivants sont 414 qui est le code de la base du HSI et les 9 derniers chiffres forment le numéro d'enregistrement qui identifie l'animal dans la base du HSI.

Les puces électroniques fournies par les vétérinaires du HSI contiennent le UELN.

Un animal enregistré dans un autre studbook garde son numéro d'identification original lorsque celui-ci est donné par un studbook approuvé quand il est enregistré dans le Irish Cob Studbook.

19. Non-discrimination.

HSI fonctionnera d'une façon non discriminatoire envers tous les studbooks /organismes d'enregistrement.

20. Procédures d'appel concernant le studbook/les enregistrements (hormis les appels relatifs aux inspections)

L'objectif de cette procédure est de fournir au propriétaire/gardien qui a un grief avec le Horse Sport Ireland en rapport avec le studbook/enregistrement la possibilité d'avoir sa requête examinée et résolue dans les plus brefs délais et au niveau local.

Merci de noter que cette procédure d'appel n'inclue pas les procédures d'appel pour les inspections du studbook et que des frais de 100 euros s'appliqueront pour cette procédure d'appel.

Dans cette règle :

- « Directeur » signifie le Directeur de l'élevage et des programmes du Horse Sport Ireland.
- « Propriétaire/gardien » est la ou les personne(s) reconnues par Horse Sport Ireland comme ayant la pleine propriété intéressé par tout ce qui concerne le cheval.
- « studbook/enregistrement » et « enregistrement de studbook/entreprise » n'inclue aucune matière ou affaire d'après le directeur (ce qui serait embarrassant pour le propriétaire)relatif aux inspections du studbook.

Durant le temps de la procédure d'appel, le travail de Horse Sport Ireland ne peut être interrompu. Le propriétaire concerné doit continuer à suivre les règles du Horse Sport Ireland durant le temps de la procédure de la requête en question.

Ce faisant il/elle ne crée pas de précédent et la procédure sera traitée sans préjugés par le HSI.

La procédure à suivre est la suivante :

Etape 1

Un propriétaire/gardien qui se sent lésé dans n'importe quelle matière se rapportant au stud-book/entreprise doit, dans un premier temps, écrire au Directeur, précisant que l'étape 1 de la procédure d'appel est invoquée et décrire clairement les détails du grief et payer la somme de 100 euros.

Le propriétaire/gardien doit en plus fournir les informations et documents comme peut être demandé par le Directeur. Le Directeur répondra dans les meilleurs délais, quoiqu'il en soit dans les 30 jours suivant la réception de la lettre du demandeur.

Etape 2

Si le grief n'est pas résolu à l'étape 1, ou que la réponse du Directeur n'est pas rendue dans les 30 jours, le propriétaire/gardien peut demander un entretien avec des représentants de la commission d'élevage du Horse Sport Ireland, nommés par le Horse Sport Ireland, à la fédération d'élevage des chevaux de sport et le CEO de Horse Sport Ireland.

Le propriétaire/gardien devra fournir les informations et répondre aux questions que les représentants pourraient demander. Les représentants étudieront le dossier et communiqueront leur décision au propriétaire dans les 30 jours suivant la requête.

Etape 3

Si le propriétaire n'est pas satisfait de l'issue de l'étape 2 ou le dossier est contesté par le propriétaire ou le Horse Sport Ireland, le dossier peut être arbitré par un Arbitre accepté par les 2 parties ou, en l'absence d'accord, nommé par la société civile Irlandaise. L'arbitrage sera tenu conformément à la loi 2010.

La sentence de l'Arbitre sera définitive et contraignante pour les parties. Si les parties acceptent cette arbitration, l'arbitrage sera à Dublin, la langue sera l'anglais et la loi de référence sera la loi Irlandaise.

Dans l'hypothèse où l'appel dure au-delà de la période d'approbation du Horse Sport Ireland pour le Irish Cob Studbook, l'appel sera pris en charge par l'organisation approuvée pour maintenir le Studbook.

FIN.